



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Traitement Myélome multiple

Question écrite n° 1379

Texte de la question

Mme Agnès Thill alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la gravité de la situation dans laquelle se trouvent les malades atteints du myélome multiple. Ce cancer de la moelle osseuse, maladie rare et peu connue du grand public, toucherait chaque année près de 5 000 nouvelles personnes. On estime que 30 000 personnes en sont aujourd'hui affectées en France. L'issue de cette maladie est souvent fatale du fait de l'absence de décision vis-à-vis de nouveaux traitements pouvant pourtant prolonger la vie des patients. En 2015, l'Agence européenne des médicaments a délivré une autorisation de mise sur le marché de cinq nouveaux traitements innovants, dont le carfilzomib, pour lutter contre le myélome multiple. Toutefois, ces médicaments innovants, qui répondent à toutes les conditions pour être inscrits sur la « liste en sus », comme le carfilzomib, ne sont toujours pas délivrés au sein des établissements de santé au titre des tarifs et prestations définis à l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale. Aussi, elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement afin de débloquer le plus rapidement possible cette situation et donner ainsi enfin aux patients accès aux traitements adaptés.

Texte de la réponse

Le myélome multiple est une hémopathie maligne d'évolution progressive alternant rémissions et rechutes. Malgré les progrès dans la prise en charge des patients souffrant de myélome multiple, cette hémopathie maligne reste à ce jour incurable avec une médiane de survie de 5 à 7 ans. La stratégie thérapeutique alterne différentes thérapies pour repousser la rechute, sans qu'il existe de traitement standard. Les traitements reposent sur des associations entre les différents médicaments disponibles à une corticothérapie voire une chimiothérapie. Ces traitements sont généralement poursuivis jusqu'à progression de la maladie ou toxicité. La possibilité de traiter le patient par une nouvelle alternative thérapeutique est alors évaluée. Quatre nouveaux produits ont demandé leur remboursement en France (panobinostat, ixazomib, carfilzomib, daratumumab), d'autres produits plus anciens ont demandé leur remboursement dans de nouvelles indications relatives au myélome. Leurs prix sont actuellement en cours de négociations entre le comité des produits de santé (CEPS) et les différents laboratoires. Elles sont plus ou moins avancées selon les produits. Tous ces dossiers sont suivis de façon très attentive par les services du ministère chargé de la santé.

Données clés

Auteur : [Mme Agnès Thill](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1379

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 septembre 2017](#), page 4542

Réponse publiée au JO le : [24 octobre 2017](#), page 5170